

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

Objet : Autorisation et réglementation
VENTE AU DEBALLAGE FETE DE LA COURGE

NOUS, Maire de la ville d'ARBOIS
Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu la demande présentée par Monsieur _____ pour le compte de
l'Association les Jardins du Val de Cuisance.

ARRETONS :

Article 1^{er} : Monsieur _____ association LES JARDINS DU VAL DE CUISANCE est autorisé à organiser une vente au déballage Parking du Champs de Mars, rue Bousson de Mairat, rue Chevière ainsi que la rue de la Tour 39600 ARBOIS. Le 4 octobre 2026 de 5h à 20 heures.

Article 2 : Le permissionnaire devra se conformer aux dispositions légales et en outre aux suivantes :

-Ouverture et tenue à jour d'un registre permettant l'identification des vendeurs, coté et paraphé au préalable par nos soins.

-Mise à disposition de ce registre au profit de : - la Gendarmerie
-les Douanes
-les Services Fiscaux
-la Concurrence et la consommation

Article 3 :L'organisateur, la Police Municipale et la Gendarmerie Nationale sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'application et du respect des dispositions du présent arrêté.

Article 4 : L'organisateur pourra faire sa publicité à concurrence de cinq affiches par entrée de ville. Aucune publicité ne pourra être apposée à l'intérieur de l'agglomération. La signalisation sera mise en place par le permissionnaire pour porter ces dispositions à la connaissance des usagers.

Article 5 : Le parking du champ de Mars, la Rue Bousson de Mairat ainsi que la Rue Chevière (au-devant de la salle Omnisports à partir des panneaux stop) et la rue de la Tour seront interdite au stationnement et à la circulation à partir de vendredi 2 octobre 2026 17 heures 00 pour le

marquage au sol de l'association jusqu'au dimanche 4 octobre 2026 après le remballage de l'association.

Selon la mise en place par les services techniques des matériels de chapiteaux et vitabris, le stationnement sur le champ de Mars sera interdit à partir du vendredi 2 octobre 2026 à 14 heures selon les emplacements utilisés.

Le passage des véhicules de secours et des personnels de santé sera maintenant au-devant des Etablissements recevant du public.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie d'ARBOIS
- La Police Municipale
- Monsieur

Arbois, le 2 mars 2026
Mme La Maire,

Valérie DEPIERRE



Demande d'autorisation

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DÉBIT DE BOISSON

Madame le Maire,

Je soussigné(e), (1) _____

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boisson

Catégorie de licence :

Emplacement (2) : Fete de la Courge

champ de mars

39600 ARBOIS

à partir du **04/10/2026** au **04/10/2026** entre 10:00 h. et 18:00 h.

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 24/02/2026

Signature

Arrêté du Maire

N° de l'arrêté

SB-26 . 70

Je soussigné, Madame Valérie DEPIERRE, Maire de la commune de ARBOIS

Vu la demande ci-dessus;

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique;

Vu, le cas échéant, les références du certificat de conformité des locaux;

La vente de boissons alcoolisées aux mineurs de moins de 18 ans est strictement interdite (Code de la santé publique).

Le débitant est tenu de vérifier l'âge et se réserve le droit de refuser de servir toute personne ne pouvant justifier de sa majorité ou manifestement en état d'ivresse.

ARRETE :

M. (1) _____

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boisson en licence catégorie :

Emplacement (2) : Fete de la Courge

champ de mars

39600 ARBOIS

à partir du **04/10/2026** à 10:00 au **04/10/2026** à 18:00

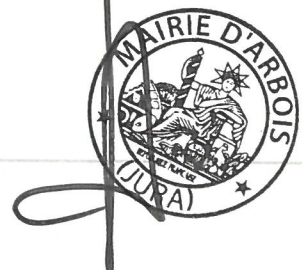
à l'occasion de (3) fete de la courge

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boisson

Fait à ARBOIS

le 24/02/2026

Madame le Maire,
Valérie DEPIERRE



(1) Nom, Prénoms, Profession Adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.

